

vu le jour en Ontario. Je ne connais pas la situation dans les autres provinces, mais je sais que les régions de la Grande Rivière et de la rivière Saugeen ont été améliorées sensiblement grâce aux efforts de la municipalité. Les intéressés ont pu agir dans leur propre région et ont fait des pieds et des mains pour doter leur région d'un programme de conservation.

C'était insuffisant. Il y avait nécessité, nous le savions, de donner plus de mordant à un bill, afin de permettre aux fonctionnaires chargés de l'application de la loi de prendre à parti les gens qui, délibérément ou non, polluent ces rivières et les ont mises dans un tel état. On a fait beaucoup de bruit pour annoncer le bill à l'étude. Après avoir parlé de la situation pendant de nombreuses années, on nous a enfin présenté le bill C-144, qui, comme il y est dit, est une loi pourvoyant à la gestion des ressources en eau du Canada, y compris la recherche, la planification et la mise en œuvre de programmes ayant trait à leur conservation, à leur mise en valeur et à leur utilisation. A en juger par les « considérants » du projet de loi, on pourrait croire qu'il s'agit du bill parfait. Compte tenu des expressions ronflantes et des belles paroles employées par le ministre pour présenter la mesure, la population canadienne peut ou devrait en attendre de grandes choses.

Il est plutôt difficile de comprendre pourquoi certaines agences canadiennes n'ont pas déjà fait de grands efforts pour remédier à la situation. Au lieu de ce bill avec tout ce trompe-l'œil, nous devrions avoir un projet de loi qui coordonnerait toutes les agences gouvernementales qui s'intéressent actuellement à la question. Dans ce cas, nous pourrions trouver quelque chose dans ce projet de loi. Permettez-moi d'énumérer les ministères de l'État qui sont en cause. Aucune disposition de ce projet de loi ne prévoit la coordination de tous nos services, et il y en a un grand nombre.

Au sein du gouvernement fédéral seulement, nous avons les ministères de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le ministère de l'Agriculture, dont relève l'administration de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, la division de l'expansion forestière et rurale dont relèvent l'Administration de la remise en valeur et de l'aménagement des terres agricoles, ainsi que la loi sur l'utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes. Nous avons également le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, le ministère des Travaux publics, le ministère des Transports, celui des Affaires indiennes et du Nord canadien, en plus du ministère des Affaires extérieures et de la Commission mixte internationale.

[M. Howe.]

Voyons les organismes du gouvernement fédéral: la Société centrale d'hypothèques et de logement, qui consent des prêts pour les usines de traitement des égouts; l'Office du développement municipal et des prêts aux municipalités, qui prête pour l'épuration des eaux; l'Office d'expansion économique de la région atlantique; le Conseil national de recherches et le comité adjoint de la recherche sur la pollution de l'eau.

Il ne faut pas oublier les organismes internationaux; la Commission mixte internationale, les commissions de contrôle, les commissions techniques, les commissions consultatives sur la pollution, le conseil de la Décennie hydrologique internationale, la Commission internationale de l'irrigation et du drainage et la Commission des pêches des Grands lacs.

Il ne faut pas oublier non plus les organismes provinciaux. Dans chaque province, nous avons des organismes qui ont été créés pour veiller à la conservation de nos rivières et de nos lacs et pour en étudier l'état de la pollution. Si ce bill doit bénéficier à toutes les régions qui ont besoin d'aide, nous devrions songer à une organisation qui réponde à ce but, plutôt que d'avoir tous ces organismes locaux. Nous pourrions peut-être réunir tous les organismes provinciaux, municipaux et fédéraux en une seule organisation énorme qui pourrait s'attaquer au problème et lui trouver la solution dont la nation a un besoin si pressant.

Il est assez intéressant de remarquer que le bill signale qu'on peut polluer les eaux du pays si l'on acquitte une redevance. Ce n'est pas arrêter la pollution mais l'autoriser. Voilà un point qu'il faudrait rectifier. Nous étudions la question des ressources en eau au Canada depuis des années. Il faut continuer. Il faut nous assurer que c'est le meilleur bill possible et qu'il s'attaque à ce grand problème national.

J'ai ici le rapport du comité spécial d'enquête sur l'utilisation des terres au Canada, déposé en 1963. Voici l'une de ses recommandations:

Que l'activité des divers organismes concernant l'examen et la gestion des ressources hydrauliques ait plus d'envergure, particulièrement en ce qui a trait aux problèmes visant l'écoulement des eaux et l'érosion ainsi qu'à l'étude des nappes aquifères et des besoins actuels et futurs possibles.

Le rapport a paru en 1963; or, en 1970, nous discutons d'une loi sur les ressources en eau du Canada. J'ai également ici le compte rendu d'une étude faite en 1965 par l'Université de Toronto, Institut des Grands lacs, et intitulée: «Les Grands lacs et leurs problèmes.» Dans l'avant-propos, on déclare au sujet de nos Grands lacs:

Les Grands lacs constituent le plus grand réservoir d'eau douce au monde et, tout en y pensant